

Annuaire

Services Municipaux

- **Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Scolarité**
Hélène VISENTIN, Responsable
04 68 40 30 43

Isabelle PACE, Collaboratrice
04 68 40 30 30

Accueil de loisirs

Elémentaire:
Laurent MENARD
06 37 77 76 52

Maternelle:
Virgine ESCARABAJAL
06 31 31 74 14

Maison de la petite enfance

Catherine PLA, Directrice
04 68 40 30 35

- **La Piscine** 04 68 40 33 49

- **La Médiathèque** 04 68 40 43 13

- **LECODE** 06 08 86 10 41

- **Service Municipal des Sports**
06 30 76 08 61

- **Ecole Municipale de Musique**
04 68 40 30 30

Les établissements scolaires:

Maternelle Alphonse DAUDET
04 68 48 04 16

Maternelle La Cauquenne
04 68 48 03 25

Elémentaire André Pic
04 68 48 02 64

Les Associations avec une section jeunesse

Jeunes Sapeurs Pompiers
04 68 48 30 81

Compagnie La Poucette
06 80 95 53 08

CLEP
04 68 48 04 72

Danse et Loisirs
04 68 48 12 24

Compagnie Cyriac
06 80 22 95 17

Port la Nouvelle Danse
06 10 65 12 69

Philocalie
Sport Danse
06 21 59 55 85

Tennis Club Nouvellois
04 68 48 55 57

Ecole de rugby
04 68 48 13 51

Ecole de football
06 22 13 51 67

Athlétisme
06 77 40 61 18

Société de tir
04 68 48 38 51

Philatélique
06 74 64 18 38

Judo club
06 07 72 90 11

Théâtre d'Eole
06 11 58 66 88

LE GUIDE PRATIQUE DES PARENTS

Ville de Port la Nouvelle



La vie scolaire

Les accueils de loisirs
périscolaires et extra-scolaires

...



Editos



Henri MARTIN

Maire
Vice-président du Grand Narbonne
Communauté d'Agglomération

60 petits nouvellois naissent en moyenne chaque année et plus de 600 jeunes franchissent à chaque rentrée scolaire les portes des écoles maternelles, élémentaire et collège.

De la naissance à l'arrivée dans la vie active en passant par l'éducation et la formation, plusieurs étapes jalonnent le parcours d'un jeune.

Soucieuse de répondre aux attentes des familles et de proposer un service de qualité adapté à la demande et à l'évolution des besoins des familles l'Equipe Municipale et moi-même participons à cette dynamique en direction de la jeunesse.

Nos actions municipales s'inscrivent dans une démarche globale prenant en compte le jeune quelque soit son âge, son environnement social ou familial. Ce livret, qui vous est offert, saura vous accompagner tout au long du parcours scolaire de votre enfant.



Donner à l'enfant toute sa place dans la ville s'impose comme un des enjeux essentiels de notre culture du XXI^{ème} siècle.

Un environnement agréable doit permettre à chaque élève de mener sa scolarité dans les meilleures conditions.

La rentrée est là! Moment d'excitation, de joie et parfois d'appréhension pour nombre d'enfants - mais aussi de parents - je souhaite qu'elle soit pour chacun une étape réussie de son parcours scolaire et personnel.

Ce guide pratique et concret a été conçu pour faciliter votre accès à l'information sur toutes les questions concernant non seulement la scolarité de votre ou vos enfants, mais aussi les activités périscolaires et les loisirs qu'il leur est possible de pratiquer à Port la Nouvelle.

Puisse-t'il contribuer à ce que ces moments si importants de la vie scolaire se déroulent dans les conditions les plus favorables.

Excellent rentrée à toutes et à tous!



Jeanne-Maryse SEGUI

Maire Adjointe
déléguée à la vie scolaire
et périscolaire



Au service de la famille, de l'enfance et de la jeunesse

Les élus:

Jeanne-Maryse SEGUI
Maire Adjointe
déléguée à la vie scolaire

Marlène BEGUE
Conseillère Municipale

Aude SANGUY
Conseillère Municipale
*déléguée au logement
et à la famille*

Depuis 2004, La commune a mis en place un Projet Educatif sur les temps libre de l'enfant (péri-scolaire, extra-scolaire) permettant la recherche, avec l'ensemble des acteurs éducatifs (professionnels, associations, familles...), d'une cohérence d'intervention sur ces différents temps. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'engagement de la commune en faveur des enfants de 10 semaines (Maison de la Petite Enfance) à 17 ans (Accueil Collectif de Mineurs). Ceci dans la perspective de favoriser le développement

Le service municipal:

Hélène VISENTIN
Responsable du service
04.68.40.30.43

Isabelle PACE
Service des inscriptions
04.6.40.30.30

personnel, tout comme l'apprentissage de l'autonomie, le respect des autres... La réflexion a été au-delà de la rédaction d'un projet Educatif. En effet, la commune travaille depuis plusieurs années au rattachement des structures dans une même zone: Le campus pour les 0 – 14 ans réunit la Maison de la Petite Enfance (2007), les écoles maternelles devant fusionner (courant 2012), l'école élémentaire « André Pic » et le collège « La Nadière ».

Sommaire



La Vie Scolaire
p 6 à 12

**Les plus
pour les Parents**
p 13 à 18

**Les plus
pour les Enfants**
p 19 à 24

Les Projets en cours
p 25 à 27

Annuaire
p 28

La vie Scolaire

Ecoles Maternelles

La Cauquenne / Alphonse Daudet

Ecole Elémentaire

André Pic

Collège

La Nadière

Inscriptions Scolaires

Maternelles / Elémentaire

Calendriers scolaires

2011 - 2012 / 2012 - 2013

Budget Scolaire

Les Ecoles Maternelles

La Cauquenne

Cette école située au coeur de la ville accueille 72 enfants répartis dans trois classes.

L'encadrement est assuré par une équipe pluridisciplinaire dont:
Nadège TONDON, Directrice

147 rue de la paix
11210 PORT LA NOUVELLE
tél.: 04.68.48.03.25
lacauquenne@wanadoo.fr

Un professeur de musique intervient dans les écoles maternelles afin d'initier les enfants à la chorale et à la musique.

Alphonse Daudet

A proximité de l'école élémentaire André Pic, cet établissement accueille 115 enfants répartis dans quatre classes.

L'encadrement est assuré par une équipe pluridisciplinaire dont :
Christine POLVORELLI, Directrice

976 boulevard de l'avenir
11210 PORT LA NOUVELLE
tél.: 04.68.48.04.06





L' Ecole Elémentaire

André PIC

Près de 320 enfants sont scolarisés à l'école élémentaire André Pic, répartis en 14 classes dont 1 CLIS (classe d'intégration sociale).

L'encadrement est assuré par une équipe pluridisciplinaire dont : Patrice BOFFELLI, Directeur.

963 boulevard de l'avenir
11210 PORT LA NOUVELLE
tél.: 04.68.48.02.64



Les spectacles scolaires

Tous les ans, les enfants profitent d'un spectacle au théâtre de la mer, offert par la commune.

Les spectacles sont choisis avec l'aide du corps enseignant en fonction de leur programme et présenté par des troupes de la Région.

Un professeur de musique intervient dans l'école afin d'initier les enfants à la chorale et à la musique.

L'étude surveillée

L'étude surveillée est un service gratuit pour les familles, tous les jours d'école.

Elle se déroule de 17h à 18h sous l'encadrement du personnel enseignant.



Le Collège « La Nadière »

Le collège relève exclusivement de la compétence du **Conseil Général de l'Aude**.

Cependant, la commune de Port la Nouvelle prend à sa charge certaines actions pédagogiques et éducatives:

- **une convention avec le LAC** - Lieu d'Art Contemporain - de Sigean permet aux collégiens de bénéficier de 20 heures d'initiation à l'art.

- **une action concernant «l'Art Théâtral»** est menée depuis plusieurs années avec le théâtre du Réflexe de Canohes. 60 heures sont dispensées aux élèves de 6ème, 5ème et de 4ème.

La commune alloue une subvention de 2 500 €/an afin d'organiser des sorties éducatives comme notamment en 2009 un stage théâtral à Pézénas dans la continuité de leur formation au collège.

427 boulevard Francis Vals
11210 PORT LA NOUVELLE
tél.: 04.68.48.03.56





Inscriptions Scolaires

Les écoles maternelles

Les inscriptions scolaires dans les écoles maternelles s'effectuent chaque année courant mai, en Mairie. Le service établit une fiche de préinscription avec affectation dans une des deux écoles - en fonction du découpage géographique de la carte scolaire -

Les nouveaux arrivants et les enfants en âge d'être scolarisés (3 ans) doivent se présenter au service municipal «Petite Enfance, Scolarité et Jeunesse» en Mairie (rez-de-chaussée).

L'école élémentaire

Pour les élèves venant des écoles maternelles, l'inscription se fait automatiquement au passage de la grande section de maternelle au cours préparatoire. Pour les nouveaux arrivants, les familles doivent se présenter au service municipal «Petite Enfance, Scolarité et Jeunesse» en Mairie (rez-de-chaussée).

Lors de l'inscription, se munir impérativement des documents suivants:

- Livret de famille
- Carnet de santé (vaccination de l'enfant)
- Justificatif de domicile
- n° d'adhérent CAF
- Certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée
- Attestation d'assurance

Les parents doivent ensuite prendre contact avec le directeur de l'établissement pour procéder à l'inscription définitive de l'enfant.



Calendriers Scolaires

2011 - 2012

Toussaint du 22 Octobre 2011 au 2 Novembre 2011

Noël du 17 Décembre 2011 au 2 Janvier 2012

Hiver du 11 Février 2012 au 26 Février 2012

Pâques du 7 Avril 2012 au 22 Avril 2012

Été du 5 Juillet 2012 au 3 Septembre 2012



Zone A

Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse, DOM, TOM

2012 - 2013

Toussaint du 27 Octobre 2012 au 7 Novembre 2012

Noël du 22 Décembre 2012 au 6 Janvier 2013

Hiver du 23 Février 2013 au 10 Mars 2013

Pâques du 20 Avril 2013 au 5 Mai 2013

Été du 4 Juillet 2013 au 31 Août 2013

Sous réserve de modification par l'Education Nationale.
www.education.gouv.fr



Budget Scolaire

M
A
T
E
R
N
E
L
L
E



Location et maintenance: **16€**
(matériel informatique pédagogique)

Rémunération du personnel: **1 415€**
(Etudes surveillées, intervenants extérieurs, ATSEM, et personnel entretien)

Fournitures scolaires: **107€**

Transport scolaire: **327€**

Travaux d'investissement: **8 659€***

Equipement et fonctionnement: **154€**

* Avec extension de l'école maternelle Alphonse Daudet

Coût d'un enfant scolarisé
pour la commune:
(budget communal de l'année civile 2031)

10 677€*
pour un enfant en maternelle
897€
pour un enfant en élémentaire

Location et maintenance: **68€**
(matériel informatique pédagogique)

Rémunération du personnel: **142€**
(Etudes surveillées, intervenants extérieurs, et personnel entretien)

Fournitures scolaires: **102€**

Transport scolaire: **327€**

Travaux d'investissement: **161€**

Equipement et fonctionnement: **97€**



E
L
E
M
E
N
T
A
I
R
E

Les plus pour les Parents

La Maison de la
Petite Enfance

L'Accueil de loisirs

Péri-scolaire / Extra-scolaire
Participation financière
Tableau de bord



La Maison de la Petite Enfance

La Maison de la Petite Enfance d'une capacité de 41 places est située Avenue du Général de Gaulle à PORT-LA-NOUVELLE, entre plage et village, à proximité des écoles maternelles et élémentaire, du parc et de la piscine municipale.

Elle accueille dans son bâtiment un service de consultation PMI -consultations péri et post-natales jusqu'à 6 ans-, ainsi que l'association LECODE.

La Maison de la Petite Enfance est une structure municipale qui fonctionne en multi-accueil.

Les enfants peuvent être accueillis selon les besoins des parents, ou dans le cadre d'un accueil d'urgence (urgence sociale à la demande des familles ou de la PMI, ou médicale).

L'équipe pluridisciplinaire permet l'accueil d'enfants handicapés ou atteints d'une maladie chronique.

La structure multi-accueil a pour mission d'assurer le bien-être et la sécurité des enfants qu'elle accueille, et d'apporter l'aide nécessaire aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle, familiale et sociale.

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi, de 8 heures à 18 heures. Il est fermé:

- 4 semaines par an : 2 semaines pour les fêtes de fin d'année, 2 semaines pendant les grandes vacances (15 août inclus)
- Les jours fériés



Les professionnelles sont réunies en équipe autour de l'enfant et participent à l'accompagnement de celui-ci dans tous les actes de la vie quotidienne.

L'équipe se constitue d'une directrice infirmière puéricultrice, d'une éducatrice de Jeunes Enfants, d'un médecin référent, d'une secrétaire, de 4 auxiliaires de puériculture, de 7 agents sociaux titulaires du CAP Petite Enfance et de 2 agents d'entretien.

Des intervenants extérieurs animent également les journées des tout-petits : 1 intervenante en musique et 1 intervenant lecture/conte.



Un dossier d'inscription est à retirer à la Maison de la Petite Enfance, il peut se faire dès le début de la grossesse.

L'inscription est ouverte en priorité aux parents qui habitent à Port La Nouvelle, aux familles dont l'un des deux parents travaille sur la commune.

L'ensemble des dossiers est examiné lors d'une Commission d'Admission.

La Maison de la Petite Enfance est une structure qui permet à l'enfant de grandir dans un cadre favorisant l'autonomie et ainsi de se socialiser.





L'Accueil de Loisirs

Péri-scolaires maternel et élémentaire

Parce que l'enfant est soumis, dans sa journée scolaire, à différents cycles d'activités plus ou moins intenses, l'équipe pédagogique en poste sur les accueils de loisirs doit tout mettre en œuvre afin que les enfants puissent commencer ou terminer leur journée à leur rythme.

Les activités qui y sont proposées ne sont pas une fin en soi mais un support éducatif, pour favoriser la construction de la personnalité, l'épanouissement et l'enrichissement individuel de chaque enfant.

L'Accueil de loisirs Péri-scolaire est un accueil dont la spécificité est de travailler en collaboration avec les écoles, ils en partagent d'ailleurs les locaux.



Les accueils sont ouverts tous les jours de classe de 8h00 à 8h50 et de 17h00 à 18h00.

Les enfants scolarisés en élémentaire peuvent bénéficier de la restauration scolaire.

Les enfants des écoles maternelles dont les parents travaillent peuvent être accueillis, exceptionnellement, jusqu'à 12h15 et à partir de 13h30.

Restaurant scolaire élémentaire

Entre 12 h 00 et 13 h 50, les enfants sont encadrés par les animateurs des accueils de loisirs.

Les repas sont pris au réfectoire du Collège la Nadière.



Extra-scolaires maternel et élémentaire mercredis et vacances scolaires

Les animateurs de l'accueil de loisirs, à l'instar des parents et de l'école, sont des acteurs de l'éducation des enfants qui leurs sont confiés. Les méthodes utilisées par l'équipe pédagogique sont des moins contraignantes privilégiant ainsi amusement, détente et plaisir.

Concevoir les « temps libres » comme des temps d'apprentissage, de découverte où l'enfant sera toujours l'acteur de ses séjours. Telles sont les intentions éducatives du service.

Les enfants sont accueillis les mercredis et les vacances scolaires (sauf pendant les vacances des fêtes de Noël) de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 à l'école maternelle Alphonse DAUDET pour les enfants des maternelles et à l'école Andre Pic pour les élémentaires.



Conditions d'admissions:

Le projet pédagogique des Accueils de Loisirs sont disponibles à la demande des familles qui le souhaitent.

Structures indépendantes de l'école, les accueils de loisirs sont des services payant organisés par la commune avec le soutien et la collaboration des partenaires tels que la CAF, la DDJS et la PMI.

Pour que les enfants puissent participer aux activités, les parents doivent impérativement réserver leurs places auprès de Mlle Isabelle PACE, service d'Etat Civil de la Mairie de Port La Nouvelle. Les places étant limitées, les accueils sont ouverts en priorité aux enfants dont les parents travaillent.

Les enfants ne seront acceptés qu'une fois le dossier administratif dûment rempli et rendu :

- Fiche de renseignement de l'enfant
- Fiche sanitaire de liaison
- Attestation d'assurance
- N° CAF

Les dossiers sont étudiés lors de la Commission d'Attribution des Places de l'accueil de loisirs aux dates définies par le tableau de bord ci-après (p18).

Facturations et Paiements:

Les réservations étant faites en amont, les parents recevront une facture sur réservation. Seront alors déduites uniquement les absences justifiées.



Tableau de Bord

Les dossiers d'inscription à l'accueil de loisirs sont étudiés lors de la Commission d'Attribution des Places aux dates suivantes:

Accueil de Loisirs Sans Hébergement **Périscolaire**

Demande à retourner avant le 5 août 2011

Accueil de Loisirs Sans Hébergement **Mercredi**

Demande à retourner avant le 5 août 2011

Accueil de Loisirs Sans Hébergement **Petites Vacances**

TOUSSAINT: demande à retourner avant le 16 septembre
commission après le 26 septembre 2011.

HIVER: Demande à retourner avant le 6 janvier
Commission après le 16 janvier 2012.

PRINTEMPS: Demande à retourner avant le 2 mars
Commission après le 12 mars 2012

Accueil de Loisirs Sans Hébergement **Vacances d'Été**

Demande à retourner avant le 25 mai 2012
Commission après le 4 juin 2012.

Restaurant scolaire **Elémentaire Uniquement**

Demande à retourner avant 5 août 2011

Un tarif forfaitaire est fixé à:

Péri-scolaire:

0,4€ pour la garderie du matin de
8h à 8h50

0,4€ pour la garderie du soir de
17h à 18h

0,6€ pour la garderie du matin et
du soir de 8h à 8h50 et de 17h à
18h

Extra-scolaire maternelle:

1€ pour l'accueil du matin ou de
l'après-midi

1,5€ pour l'accueil de loisirs pour
la journée.

A compter du 1er janvier 2012, le
montant des participations familiales sera
calculé en fonction du Coefficient Familial,
dont le barème est défini par la CAF.
Ce tarif concerne les accueils maternelles et
élémentaire.

Les plus pour les Enfants

La piscine

La Médiathèque
Centre culturel Georges Duret

L'Ecole Municipale
de musique

LECODE
Luttons Ensemble Contre
l'Obésité de nos Enfants

La Prévention
Routière



La Piscine



A Port la Nouvelle, les écoles maternelles, élémentaire et le collège fréquentent la piscine les mardis, jeudis et vendredis pendant le temps scolaire.



Pour la sécurité de la baignade, les séances sont assurées sous la surveillance d'un Maître Nageur Sauveteur. Un second Maître Nageur participe également à l'enseignement de la natation (agréé par l'Education Nationale) en partenariat avec l'enseignant, responsable des élèves pour les classes du 1er degré (primaire).

La Piscine organise des rencontres interdépartementales USEP pour les élémentaires et le collège.

Dans un but pédagogique de sensibilisation des élèves au danger de la baignade, l'équipe de la piscine, en coordination avec les écoles, organise des exercices de secours en situation réelle avec la participation des pompiers, de la gendarmerie, de la police municipale et les élus.

Dans le cadre du Plan d'Organisation de Sécurité et de Secours, la piscine, ayant obtenu l'agrément par la Fédération Nationale de Natation Française, délivre, en fin d'année scolaire, un diplôme officiel appelé «sauv'nage» aux enfants du 1er degré.



En dehors des heures d'école, l'établissement propose tout une gamme d'activités pour tous:

- **Bébés nageurs** de 6 mois à 4 ans, les samedis de 10h à 11h

- **Jardin aquatique** de 4 à 6 ans, les mercredis et samedis de 11h à 12h

- **Ecole de natation** apprentissage, perfectionnement, entraînement, compétition, les mercredis matin, mardis, mercredis et jeudis après-midi suivant l'âge et le niveau des enfants.

- **Anniversaires** avec un Maître Nageur (une salle réservée pour le goûter) tous les mercredis de 14h à 16h30 (réservation obligatoire).

La Médiathèque



La Médiathèque et l'école:

L'équipe de la Médiathèque reçoit les classes pour :
une visite guidée et une explication du fonctionnement des bibliothèques, des séances de lectures, de Kamishibai (théâtre japonais), des animations autour du Prix des Incorruptibles, des recherches thématiques, des prêts de documents collectifs.

La médiathèque: «quand je veux !»

Un espace "douillet" réservé aux tout-petits est aménagé à l'entresol : livres cartonnés et adaptés aux 0-5 ans.

Pour les plus grands, le pôle jeunesse au rez-de-chaussée propose : albums, romans, documentaires, contes, BD et magazines. Pour les adolescents, un fonds attendant à celui des adultes (romans et documentaires) est à disposition ainsi qu'un pôle son et BD (avec manga) à l'étage.

Des animations régulières sont programmées:

Goûter-lectures et Ateliers Manga. Les enfants de moins de 9 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Nous rappelons que l'équipe de la médiathèque ne peut assumer la responsabilité des enfants laissés sans surveillance.

Inscription :

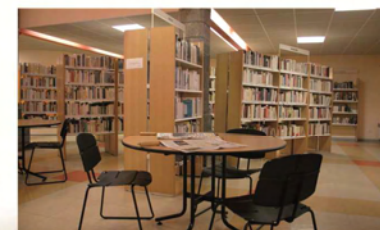
Pour connaître les conditions d'inscription, se renseigner à la médiathèque:
(gratuité pour les moins de 18 ans)

Espace Culturel Georges-Duret

51 rue Jean-Jaurès

04-68-40-43-13

mediatheque@mairiepln.com



Horaires :

Lundi:

14h00-18h00

Mardi et vendredi:

10h00-12h00 ; 15h00-19h00

Mercredi et samedi:

10h00-12h00 ; 14h00-18h00

Fermé au public les lundis matins et jeudis toute la journée.

Horaires d'été :

1er Juillet - 31 Août

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi:

10h00-17h00 en continu

Fermeture au public les jeudis.



Ecole Municipale de Musique

L'école municipale de musique de Port la Nouvelle favorise dans les meilleures conditions pédagogiques l'éveil des enfants à la musique.

L'enseignement d'un instrument et de la formation musicale, anciennement appelée solfège, sont divisés en cycles d'apprentissage à l'intérieur desquels une évaluation des progrès et des niveaux est faite chaque année. Ces deux disciplines sont indissociables. En fin de cycle, l'élève passe un examen pour passer au cycle supérieur. Les cours de formation musicale sont collectifs (environ une heure) et d'instruments sont individuels (durée variable selon les niveaux). Ne sont enseignés que le 1er et le 2ème cycle dans ces deux disciplines.

Du CP à la 4ème, petits et grands au contact de leurs professeurs acquièrent une véritable culture musicale et une maîtrise de leurs instruments de plus en plus juste au fil des années.

Les disciplines enseignées sont les suivantes :

- Cordes avec violon
- Instruments à vent avec flûte traversière, clarinette, trompette et saxophone, accordéon
- Cuivres avec trompettes
- Guitares classiques et guitares électriques
- Percussions avec batterie
- Claviers avec piano
- Chant

Les inscriptions à l'école municipale de musique se déroulent pendant la rentrée scolaire (quinze premiers jours du mois septembre).

Les imprimés sont à retirer à la mairie de Port la Nouvelle.

Tarifs

Gratuit pour les enfants dont les parents, père et mère résident à Port la Nouvelle.

Pour les élèves extérieurs à la commune :

- 54€/mois pour un enfant.
- 86,40€/mois pour deux enfants mineurs d'un même foyer
- 113,40€/mois pour trois enfants mineurs d'un même foyer.

LECODE «Luttons Ensemble Contre l'Obésité De nos Enfants»



LECODE est une «recherche'action» en santé publique et en éducation à la santé, initiée par la ville de Port la Nouvelle depuis juin 2005.

LECODE s'inscrit dans le cadre du Programme National Nutrition Santé mis en place par le Ministère de la santé et dans le cadre du Programme Régional de Santé Nutrition du Languedoc Roussillon.

Lutter contre l'obésité des enfants

Ce programme mène une action de prévention contre l'obésité des enfants des écoles primaires basée sur un dépistage anonyme et systématique de la corpulence des enfants de 3 à 11 ans révolus ainsi qu'une proposition de prise en charge des enfants dépistés en problème de poids.

Les actions sur la commune

LECODE poursuit ces activités pressenties comme bénéfiques pour les enfants de la commune de Port la Nouvelle.

Les principales actions du programme LECODE :

Les actions dans l'école :

- Evénementiels 2 fois/an «les journées Cap Santé», «fraîche attitude» et «le mois du goût».
- Préparation et activités d'éducation nutritionnelle en classe, sorties pédagogiques, dégustations pour la découverte de l'origine des aliments et de leurs intérêts nutritionnels,
- promotion d'une activité physique régulière.
- Le « p'tit potager » de l'école
- Dépistage de la corpulence

Les actions dans la ville :

- Ateliers collectifs de cuisine
- Forums publics 2 fois/an
- Construction d'un réseau d'acteurs locaux : associations sportives, restaurateurs, producteurs locaux, services municipaux des sports et d'animation
- La prise en charge : Consultations multidisciplinaires locales et orientation du parcours de soins des enfants en problème de poids, tout au long de l'année.
- Formation des médecins traitants au dépistage et au conseil pour les enfants en « rebond adipeux précoce ».

LECODE:

Maison de la Petite Enfance
Bd Général de Gaulle
11210 PORT LA NOUVELLE

Lucie BERNARD, Diététicienne:

06.08.86.10.41
lecode@mairiepln.com
www.portlanouvelle.fr



La Prévention Routière

Suite à une réflexion sur la circulation des piétons, sur l'aménagement des pistes cyclables, et sur l'amélioration des transports publics (scolaires), la ville s'est engagée dans une lutte contre l'insécurité routière.



Par ailleurs, la commune prend en charge l'inscription des jeunes aux épreuves du Brevet de Sécurité Routière (B.S.R.) nécessaire à la conduite d'un cyclomoteur à partir de 14 ans.

Depuis 2005, un effort supplémentaire a été consenti sur l'éducation routière, par l'intermédiaire d'une action menée par le service de police municipale.



Deux agents de police municipale ayant suivi une formation délivrée par la PREVENTION ROUTIERE sont régulièrement amenés à intervenir en milieu scolaire au sein du groupe scolaire André PIC.

Le service de Police Municipale est doté d'une piste cyclable mobile permettant la mise en application de savoir et savoir-faire aux abords immédiats de l'établissement scolaire, au moyen de V.T.T. et d'une signalisation routière adaptée.

La validation en fin de cycles de cet apprentissage selon des critères établis par une grille d'évaluation, intégrée au livret scolaire, permet ainsi la délivrance par le responsable de l'établissement, d'une Attestation de Première Education Routière (A.P.E.R.), à l'occasion de la cérémonie remise des dictionnaires aux élèves admis au collège, organisée par la municipalité.

Chaque année, la ville offre des casques de vélo aux élèves du CP pour leur permettre de pratiquer cette activité en toute sécurité.



Les projets en Cours

Le regroupement des écoles maternelles

Le restaurant scolaire

Création d'une salle d'évolution sportive



Regroupement des Ecoles Maternelles

Dès la rentrée 2012, les enfants scolarisés en maternelle seront réunis sur un même groupe scolaire (l'école Alphonse Daudet-agrandie, permettant ainsi aux enfants de bénéficier de meilleures conditions matérielles et de confort).

Les travaux devraient débuter en janvier 2012 et se terminer pour la prochaine rentrée scolaire.

En plus des salles de classes, il est prévu la création d'une seconde salle d'évolution sportive, d'une cuisine pédagogique, d'une bibliothèque, d'un grand dortoir, des sanitaires, des salles de rangements, d'une salle multiservice (RASED, Médecin, LECODE...), et d'une salle pour les ATSEM.

Restaurant Scolaire

Au regard de la demande croissante des parents pour un service de restauration en maternelle, un projet de construction proche de l'école va être mis en étude début 2012, afin d'être opérationnelle le plus rapidement possible.



Salle d'Evolution Sportive pour les scolaires

Les gymnases existants étant surchargés il est prévu à moyen terme la construction d'une salle de sports réservée aux scolaires et aux collégiens, entre l'école André Pic et la Maison de la Petite Enfance.



A Port la Nouvelle tout est mis en œuvre pour que nos enfants aient toutes les chances de réussite de leur côté et que la vie des parents soit facilitée.

« Car rien n'est trop beau pour nos tout-petits »

